



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou  
Tél.: +229 21 30 53 93  
Fax : +229 21 30 57 95  
www.mesrs-bj.org

N° 291 /MESRS/DC/SGM/DBSU/SFE/SA

Cotonou, le 07 Août 2017

## COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser une (01) fois par jour en Français)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) communique :

Dans le cadre de la coopération Bénino-Tunisienne, la République de Tunisie met à la disposition de la République du Bénin au titre de l'année académique 2017-2018, des bourses d'études supérieures dans les filières suivantes :

- 1- Licence fondamentale en Sciences de l'Informatique ;
- 2- Licence Appliquée en Obstétrique ;
- 3- Licence fondamentale en Economie ou Gestion ;
- 4- Licence fondamentale en Gestion
- 5- Cycle préparatoire Scientifique
- 6- Cycle préparatoire Technique ;
- 7- Inscription sans bourses pour le Master et le Doctorat

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

Au Bénin : Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

- a- S'engager solidairement avec ses parents à supporter pendant toute la durée de la formation un complément de bourse annuel de deux cent quarante mille (240 000) francs CFA libérable par cycle de deux ans.

Cet engagement doit être authentifié par un acte notarié.

- b- Libérer effectivement avant la mise en route de l'étudiant sélectionné un complément de bourse équivalent aux deux (02) premières années de séjour soit **quatre cent quatre-vingt mille (480 000) francs CFA.**

### En Tunisie

- Se conformer strictement aux lois en vigueur dans ce pays.
- Accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la Partie tunisienne ;
- Etre en mesure d'effectuer dans les meilleurs délais les formalités de visa à Abidjan (RCI).

### Conditions d'admission

- être titulaire du baccalauréat de l'année **2017** ou à défaut de **2016** obtenu avec la mention « **Très bien** », « **Bien** » ou à défaut la mention « **Assez-bien** »;
- posséder toutes ses facultés physiques et mentales ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités nationales du Bénin ;
- avoir un bon niveau en français.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au Service des Formations à l'Etranger de la Direction des Bourses et Secours universitaires (DBSU).

La date limite de dépôt de dossier à la Direction des Bourses et Secours Universitaires (DBSU) est fixée au **vendredi 11 août 2017 à 17 heures 00 minutes**.

Pour La Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique et P.D.



**Josué Koladé AZANDEGBEY**  
Le Directeur Adjoint de Cabinet

